

Procès-verbal du Conseil municipal du

lundi 10 février 2025

Par suite d'une convocation en date du mardi 4 février 2025, les membres composant le conseil municipal de la commune se sont réunis dans le foyer communal, à 18h 30, sous la présidence de Madame Micheline REGHENAS, Maire de la commune.

Présents (10) : Micheline REGHENAS, Michel LABRO, Bernard PERRET, Timothée SCHWOB, Philippe THEROND, Gaël VERNEDE, Claude MAGNIN- FEYSOT, Pauline BRUNEL, Morgane ROBERT, Martine CHANTOIS,

Absents (3) : Eric NEVEU, Juliette CHEVALLIER, Augustine GILLARD

Représentés (0)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice, soit 10 présents sur 13, et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

La séance est ouverte à 18H30 par Madame Micheline REGHENAS, Maire. Monsieur Michel LABRO est désigné secrétaire en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le procès-verbal du précédent conseil municipal est validé.

ORDRE DU JOUR

1/ Délibération relative à l'aménagement de la RD 114 en traversée du village – modification du plan de financement

Madame la Maire informe le conseil que le dépôt des demandes de subvention concernant l'aménagement de la RD114 nous a conduit à convoquer une nouvelle réunion du conseil municipal plus rapidement que prévu. Depuis notre dernière séance, le 16 janvier dernier, le bureau d'étude CEREG, choisi par la municipalité pour monter le dossier, a en effet réalisé un avant-projet des aménagements de la route et affiné le montant estimatif des travaux.

Si une somme de 800 000 euros avait pu être évoquée au cours des premières réunions avec les représentants départementaux, un chiffre plus précis et nettement plus élevé est ressorti de l'avant-projet présenté par le bureau d'études. Selon la CEREG, il convient désormais de partir sur un coût prévisionnel global de 1 402 784, 77 euros. Madame la Maire propose donc au conseil d'inscrire le financement de la tranche ferme du projet au budget 2025, de signer un contrat territorial avec le Département et de solliciter une subvention au titre de la DETR.

Afin que l'ensemble des habitants puissent prendre connaissance des travaux envisagés et faire connaître leurs avis et suggestions, madame la Maire annonce qu'une réunion publique sera organisée le jeudi 6 mars à 19 h au foyer communal, en présence de Benoît Claisse, pour la société CEREG, et des élus municipaux.

En prévision de cette réunion, l'ensemble du dossier sera exposé au foyer communal à partir du lundi 24 février et consultable selon les horaires affichés en mairie

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

2/ Information sur les travaux d'agrandissement du Pradet

Madame la Maire rappelle que ces travaux sont destinés à améliorer le fonctionnement du café associatif.

Une déclaration préalable a été demandée et acceptée. Elle est affichée sur la grille du Pradet.

Mais, le service urbanisme de la CCPU nous informe que la parcelle du Pradet n'a jamais été enregistrée en tant que telle et ne figure donc pas au cadastre.

Un rendez-vous a été pris avec un géomètre, pour mettre la place du Pradet en conformité avec les règles d'urbanisme.

3/ Information sur les travaux d'élargissement du Chemin du château d'eau

Il s'agit de travaux consécutifs à la vente et à la division parcellaire de la propriété de M. et Mme Alain Pourreau, en haut du chemin du château d'eau. Le nouveau propriétaire a demandé à récupérer l'ensemble de la surface qui lui était dû, ce qui conduit à rétrécir d'autant la largeur de la chaussée. Afin de permettre aux véhicules d'évoluer normalement en haut du chemin du château d'eau, la municipalité a donc dû élargir le passage avec un revêtement goudronné, en réalisant un talutage sur la partie communale de l'autre côté de la route.

4/ Information sur l'installation des radars pédagogiques

Madame la Maire informe le conseil que les deux radars pédagogiques, subventionnés grâce aux amendes de police, seront installés par les employés municipaux, l'un sur la route d'Aubussargues, l'autre sur la route de Saint Chaptès, le positionnement du second étant néanmoins tributaire des travaux d'aménagement prévus sur la traversée du village

Fin de la séance à 19h 00

Michel LABRO, Secrétaire de séance



Micheline REGHENAS, Maire

